

# COORDONNEES DES SERVICES DE LA PREFECTURE ET DES SOUS-PREFECTURES DE LA MARNE

## → Concernant l'examen et la décision de votre demande de subvention :

- ◆ Pour les collectivités de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne et pour la DETR, votre interlocuteur est Pauline DERIQUE : [pauline.derique@marne.gouv.fr](mailto:pauline.derique@marne.gouv.fr) ou au 03.26.26.11.67
- ◆ Pour les collectivités de l'arrondissement de Châlons-en-Champagne et pour la DSIL votre interlocuteur est Stéphane CHOQUART : [stephane.choquart@marne.gouv.fr](mailto:stephane.choquart@marne.gouv.fr) ou au 03.26.26.11.68
- ◆ Pour les collectivités de l'arrondissement de Reims et pour la DETR/DSIL, votre interlocuteur est Isabelle BRICE : [isabelle.brice@marne.gouv.fr](mailto:isabelle.brice@marne.gouv.fr) ou au 03.26.86.71.50
- ◆ Pour les collectivités de l'arrondissement d'Epernay et pour la DETR/DSIL, votre interlocuteur est Jean-Paul MONTEL : [jean-paul.montel@marne.gouv.fr](mailto:jean-paul.montel@marne.gouv.fr) ou au 03.51.37.64.43
- ◆ Pour les collectivités de l'arrondissement de Vitry-le-François et pour la DETR/DSIL , votre interlocuteur est Annabelle HUMBERT : [annabelle.humbert@marne.gouv.fr](mailto:annabelle.humbert@marne.gouv.fr) ou au 03.26.74.79.17

## → Concernant les demandes de versement :

- ◆ Pour l'ensemble du département de la Marne :
  - Pour la DETR, votre interlocuteur est Pauline DERIQUE : [pauline.derique@marne.gouv.fr](mailto:pauline.derique@marne.gouv.fr)
  - Pour la DSIL, votre interlocuteur est Stéphane CHOQUART : [stephane.choquart@marne.gouv.fr](mailto:stephane.choquart@marne.gouv.fr)

Toutes les demandes de versement (avance, acompte, solde ou totalité) doivent être **envoyées uniquement par voie postale** à l'adresse ci-dessous :

**Préfecture de la Marne**  
**DCPPAT – Pôle de l'Appui Territorial**  
**A l'attention de Pauline DERIQUE ou Stéphane CHOQUART**  
**1 rue de Jessaint – CS 50431**  
**51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Les demandes réceptionnées par mél ne seront pas traitées.